



COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REUNION 17 SEPTEMBRE 2021

Les services de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion (CMAR) ont reçu ces dernières semaines de nombreux chefs d'entreprise souhaitant mobiliser le Fonds de Solidarité Nationale seulement au titre du mois d'août 2021 car la perte de leur chiffre d'affaires engendrée par l'entrée en vigueur des mesures de confinement partiel depuis le 31 juillet 2021 avec un couvre-feu instauré à 18h00 puis à 19h00 a été particulièrement significative.

Pour autant, parmi les conditions d'éligibilité figure une disposition qui conditionne l'accès au FSN pour le mois d'août 2021, au fait que l'entreprise ait été bénéficiaire de ce dispositif au titre des mois d'avril ou de mai 2021. Cette obligation est fortement préjudiciable pour nos entreprises particulièrement celles appartenant aux secteurs non protégés.

En conséquence, La CMAR a sollicité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques, un arbitrage afin que cette difficulté puisse être levée, pour permettre à nos ressortissants de bénéficier de ce soutien public.

Dans ce contexte territorial sensible de post-confinement et d'un couvre-feu à 23h00, le maintien des aides en faveur des entreprises et leur facilité d'accès sont indispensables pour une reprise économique viable.

Nous rappelons à nos ressortissants que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion et ses services sont mobilisés pour les accompagner dans cette période compliquée et nous les invitons à se rapprocher de nos conseillers dans les 4 antennes* de notre Chambre Consulaire ; nos services sont également disponibles en ligne sur notre site internet www.artisanat974.re

**Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de La Réunion.**

***CONTACTS DES 4 ANTENNES :**

SECTEUR NORD	:	0262	21 04 35
SECTEUR OUEST	:	0262	45 52 52
SECTEUR EST	:	0262	46 62 00
SECTEUR SUD	:	0262	96 12 40
